

Neige : tous mobilisés

L'hiver est là avec son lot d'intempéries - neige, verglas - qui perturbent le fonctionnement de notre agglomération et la vie de tous. Afin d'anticiper au mieux ces situations, il importe de rappeler le rôle de chacun :

• La Métropole de Lyon

Elle a mis en place son dispositif de viabilité hivernale, pour faire face à tout épisode de neige, verglas, givre, pouvant perturber le fonctionnement de ses 3 200 km de voies métropolitaines.

Pour assurer la sécurité de l'ensemble des usagers et ramener dans les meilleurs délais les conditions de circulation à une situation satisfaisante, elle intervient selon une hiérarchisation des priorités :

- niveau 1 : voies de transports en commun de première importance, grands axes au trafic dense, voies d'accès aux communes, hôpitaux, écoles... (3 550 km) ;
- niveau 2 : voies de liaison inter-quartiers (1 450 km) ;
- niveau 3 : toutes les autres voies secondaires (1 600 km), traitées une fois les axes de niveau 1 et 2 ramenés à des conditions satisfaisantes de circulation.

Durant cette période, un standard téléphonique est mis à votre disposition :

Standard Neige Public : 04 78 95 88 44

• Les communes

Elles ont la charge du déneigement des espaces communaux. À Sainte-Foy-lès-Lyon, ces opérations de déneigement sont assurées par les agents du Centre Technique Municipal.

Ils sont chargés du déneigement des équipements publics (mairie, écoles, crèches, jardins...) et de leurs différents accès.

• Les usagers

Ils ont la responsabilité de déneiger le trottoir, les voies de lotissement et les voies privées donnant accès à leur habitation et/ou commerce, selon arrêté du Maire (à Sainte-Foy, arrêté du 10 juillet 2003).

Quelques conseils aux usagers

Avant les intempéries

- S'équiper d'une pelle et s'approvisionner en sel.
- Élaguer les arbres au droit des propriétés pour éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique.
- Prévoir les équipements nécessaires (pneus neige, chaînes).

Pendant la période neigeuse

- Faciliter l'intervention des engins de déneigement en se garant sur le côté de la voie.
- Prévoir des temps de déplacement plus longs.
- Éviter de prendre son véhicule en optant, si possible, pour les transports en commun (métro, tramway, voire bus).
- Ne pas abandonner son véhicule sur la voie publique.
- Déneiger les trottoirs, les accès, les voies privées (lotissement).
- Porter des chaussures adaptées afin d'éviter toute glissade.
- Faire attention aux chutes de neige et de glace des toitures et des chéneaux.

Les sapeurs pompiers sont là pour le secours aux biens et aux personnes, et uniquement pour cela ; **il ne faut pas les appeler pour déneiger.**

Pour suivre l'avancement des travaux de dégagement des voies des communes de la Métropole de Lyon, le Standard Neige est ouvert dès les premières chutes de neige et jusqu'à la fin des opérations de déneigement :

Tél : 04 78 95 88 44

Pour en savoir plus sur les conditions de circulation :

- Suivre l'information trafic transmise sur les radios locales.
- Consulter le site www.onlymoov.com ou appeler le numéro vert : 0 800 15 30 50.
- Consulter les prévisions météorologiques sur Météo France - 08 99 71 02 69 (1,35 euro par appel + coût à la minute)